

# Cent trente millions pour concilier travail et enfants

**INVESTISSEMENT** En dépit de l'opposition de la droite, le Conseil national prolonge le programme d'aide aux crèches et autres structures d'accueil extra-familial.

PAR CHRISTIANE IMSAND, BERNE

La lutte a été serrée, mais la droite UDC et PLR a perdu la partie. Malgré la récente conversion du PLR au congé parental, le Conseil national ne croit pas que le programme fédéral destiné à développer les crèches et les autres structures d'accueil extra-familial des enfants soit devenu superflu. Il a décidé, hier, par 103 voix contre nonante d'allouer à ce programme 130 millions de francs supplémentaires pendant quatre ans, conformément à une initiative parlementaire de la commission de la science, de l'éducation et de la culture. A défaut, il n'y aurait plus de soutien aux crèches à compter du 31 janvier 2019 alors que la situation reste critique dans de nombreux endroits.

«Ce programme d'impulsion a fait ses preuves», souligne la présidente de la commission Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR). «En quinze ans, il a permis la création de plus de 57 000 places d'accueil, dont 96% existent toujours.» La décision a été prise grâce au ralliement de quelques PLR romands et des représentants de la Lega à la position défendue



Le Conseil national a décidé, hier, d'allouer 130 millions au développement des crèches. ARCHIVES DAVID MARCHON

par le PDC, la gauche rose-verte, le PBD et le PVL. L'Union patronale suisse partage l'avis de la majorité. Elle voit dans la prolongation de l'aide fédérale un investissement qui permet aux parents de concilier plus

facilement leurs activités professionnelles et familiales. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. Dominé par le PDC et la gauche, il devrait s'aligner sur le Conseil national. La Confédération encourage de-

puis 2003 la création de places d'accueil pour les enfants. Il s'agit d'une aide à l'investissement. Les organismes qui se lancent dans l'aventure reçoivent une aide annuelle de 5000 francs par place d'accueil pendant trois ans au maximum.

## Déjà deux prolongations

D'abord limité à huit ans, ce programme d'impulsion a été prolongé de quatre ans à deux reprises. Pour l'UDC et le PLR, cela suffit. «On ne peut pas prolonger indéfiniment un financement incitatif», affirme le Neuchâtelois Philippe Bauer (PLR). «A titre d'alternative», explique le Bernois Christian Wasserfallen, «le PLR prône une politique familiale d'ensemble qui inclut d'une part l'introduction d'un congé parental de seize semaines financé par les allocations pour perte de gain (APG), d'autre part des déductions fiscales pouvant aller jus-

qu'à 25 000 francs pour les frais de garde des enfants.» «Une telle déduction ne profiterait qu'aux familles les plus aisées», rétorque le socialiste valaisan Mathias Reynard. «Quant au congé parental, c'est de la poudre aux yeux. Il s'agit d'un simple congé de deux semaines pour le père, car on ne peut pas réduire les quatorze semaines du congé maternité. Cela entretrait en contradiction avec la convention de l'Organisation internationale du travail sur la protection de la maternité, qui a été ratifiée par la Suisse.»



**«Ce programme d'impulsion a fait ses preuves. En quinze ans, il a permis la création de plus de 57 000 places d'accueil.»**

CHRISTINE BULLIARD-MARBACH  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION (PDC/FR)

La question se posera dans le cadre du traitement de l'initiative populaire pour un congé paternité de quatre semaines lancée sous l'impulsion du syndicat Travail. Suisse. Le PLR n'est pas le seul à vouloir lui opposer un contre-projet. Le PDC imagine, lui aussi, un congé paternité de deux semaines tandis que les Verts préconisent un congé parental de quatorze semaines qui s'ajouterait au congé maternité de quatorze semaines. «Nous défendrons notre initiative jusqu'au bout», souligne le vice-président de Travail.suisse Jacques-André Maire (PS/NE). «Si le Parlement adoptait un contre-projet, on pourrait imaginer un double oui avec priorité à l'initiative dans une question subsidiaire.»

## «J'attends une place depuis 18 mois»

Mère d'une petite fille de bientôt onze mois, Sandrine vit à Vevey (VD). «Je croyais avoir pris les devants suffisamment tôt», raconte-t-elle. «Je me suis inscrite pour une place dans l'une des six crèches gérées par la ville – peu importe laquelle – alors que j'étais enceinte de trois mois. On m'a dit qu'il fallait compter avec un délai d'attente d'une année, mais c'était jouable. J'ai accouché en juillet 2017 et je prévoyais de reprendre le travail à 60% au début de cette année.» «Malheureusement, je me suis vite rendu compte qu'il y avait loin de la théorie à la réalité. Je téléphone régulièrement pour confirmer mon inscription et m'enquérir des places disponibles. Toujours en vain. Je croyais être prioritaire puisque mon compagnon et moi-même

travaillons tous les deux, mais le règlement privilégie les parents qui travaillent à 100% et ceux qui ont déjà un enfant en crèche. Aujourd'hui je suis toujours sur le ballant. On me dira en juillet si je peux compter sur une place en août.»

«Je me suis débrouillée jusqu'ici grâce à ma mère, ma belle-mère et ma belle-sœur, mais ce n'est qu'une solution temporaire, car ma belle-sœur est enceinte et elle aura, elle aussi, besoin de soutien. Une place dans une structure privée n'est pas envisageable financièrement. Par contre, les tarifs de la crèche publique sont avantageux, car ils sont fixés en fonction du revenu. Dans le cas de notre ménage, le prix est de 338 francs par mois pour trois jours par semaine. Je croise les doigts!»